

Affaires à suivre...

Les cyclistes ont fait la Véloration, et maintenant ?

Le 24 mai dernier, Malakoff s'est transformée en piste cyclable. Les membres de Malakoff Plurielle étaient parmi les 165 personnes qui ont participé à la Véloration, pour que le Plan Vélo soit appliqué au plus vite.

Ce Plan initié et élaboré par la Commission de Développement Durable (CDD), à laquelle participe notre élue Frédérique Perrotte, en concertation avec les Conseils de Quartier, a été présenté il y a un an aux habitants et aux élus de Malakoff.

Il a pour objectif de faciliter les déplacements cyclistes dans la ville et de permettre à tous les habitants de profiter en toute sécurité de ce mode de déplacement populaire, revigorant et non polluant. Parmi quelques propositions, on peut citer : la boucle des quartiers permettant de relier le Nord et le Sud de Malakoff, la signalétique des entrées et sorties de la ville, la sécurisation des rues dangereuses...

Si quelques améliorations récentes ont été réalisées, il reste encore beaucoup à faire. Nous attendons maintenant de la municipalité un budget dédié et un planning afin de mettre le Plan Vélo en marche dès la rentrée.

Une nouvelle ambition pour la ville, rejoignez-nous ! En fonction de vos envies et de vos disponibilités, engagez-vous :

- **UN PEU :** Relayez nos informations auprès de vos amis et sur les réseaux sociaux. Assistez à nos rencontres. Adhérez à l'association.
- **BEAUCOUP :** Partagez vos idées, vos réflexions et vos expériences dans la ville. Réagissez à nos actions et aux décisions de nos élus en postant des commentaires sur notre site internet
- **ENCORE PLUS :** Rejoignez l'un de nos groupes de travail et de réflexion sur le thème qui vous intéresse.

Pour adhérer, connectez-vous à notre site internet : www.malakoff-plurielle.fr

Pour toute information ou prise de contact contact@malakoff-plurielle.fr et / ou 14 rue Louis Blanc, Malakoff.

Une Bibliothèque universitaire va s'ouvrir dans notre ville. Quel accès pour les Malakoffiots ?

Nous pouvons dire que Malakoff est une ville universitaire, une faculté de droit, une école supérieure d'ingénieur, l'ENSAE Paris Tech, et une école supérieure des métiers de l'image, du son et du multimédia (EMC).



Il existe pourtant peu de liens entre tous ces étudiants et la vie sociale, économique et culturelle de notre ville. La réalisation en cours d'une bibliothèque universitaire avec une entrée directe sur la rue Edgar Quinet est l'occasion de créer une passerelle entre Malakoff et Paris-Descartes. Si le projet est totalement financé par la Région, il est indiqué sur le site de la Ville que « le programme de l'opération a été élaboré à partir d'un dialogue concerté avec la Faculté de Droit de Malakoff, l'Université Paris-Descartes, la Ville de Malakoff et le Rectorat ».

Or à ce jour, il semble que l'ouverture aux habitants et surtout aux jeunes Malakoffiots qui étudient ailleurs soit très limitée. Peu d'informations à ce sujet, Malakoff Plurielle veillera à ce que ce droit d'accès soit le plus large possible.

Rédaction : Virginie Aprikian
Maquette : Sabrina Bordes
Suivi de production : Emmanuel Gasparini

GAUCHE - ECOLOGIE - CENTRE

Malakoff COLLECTIF
Plurielle

le journal

Juin 2014 - n°1

Participez

Rendez-vous le 25 juin prochain à 19h au Conseil municipal.

Selon les textes, le Conseil municipal est chargé de « régler par ses délibérations, les affaires de la commune ». En pratique, et à Malakoff en particulier, les délibérations sont discutées et les décisions prises au préalable entre élus de la majorité lors du Bureau Municipal. Toutefois, en séance, les élus Malakoff Plurielle, sans faire de l'obstruction systématique, ont l'intention de poser aux élus les questions qu'ils jugeront utiles avant de passer aux votes. Si les habitants ne peuvent pas participer aux débats, ils peuvent assister au Conseil et être ainsi au cœur de ceux-ci.

Après chaque Conseil municipal, nous vous invitons à échanger autour d'un verre en présence de nos élus.

Edito

L'élection municipale passée, le Collectif Malakoff Plurielle, né à cette occasion, a souhaité poursuivre son projet. En avril dernier, nous avons fondé l'association Malakoff Plurielle.

Notre but est de rassembler les habitants de Malakoff qui souhaitent une ville durable, dynamique, juste, solidaire, et gérée dans la transparence.

Dans le respect de ces objectifs, nous nous engageons aux côtés de nos trois élus, Emmanuelle Jannès, Fabien Chébaud et Frédérique Perrotte, à porter des projets élaborés avec les habitants et à soutenir leurs initiatives auprès des instances compétentes.

Pour faire entendre votre voix, rejoignez-nous !

Vous pouvez vous impliquer de plusieurs façons : en participant à l'un de nos groupes de travail et de réflexion, en nous faisant partager vos expériences au sein de la ville, en participant à nos prochaines rencontres ou en adhérant à notre association.

Retrouvez nos actions, nos rendez-vous et l'espace participatif dédié sur notre site internet www.malakoff-plurielle.fr

Emmanuel Gasparini

Président de l'association Malakoff Plurielle



Les membres du conseil d'administration, de gauche à droite : David Bryksman, Vincent Letamendia, Gérard Benhamou, Cécile Ménard, Emmanuel Gasparini, Eric Turolla, Virginie Aprikian, Emmanuelle Jannès, Frédérique Perrotte, Michel Pachkoff et Fabien Chébaud.

Malakoff Plurielle (association n° W921003746)

14 rue Louis Blanc, 92240 Malakoff

contact@malakoff-plurielle.fr

www.malakoff-plurielle.fr



Nos élus s'engagent

Les élus Malakoff Plurielle avec les compétences des membres de l'association, ont participé activement aux débats et influencé les décisions du Conseil municipal. Extraits.

Les droits de l'opposition

Comme Emmanuelle Jannès l'avait proposé lors du premier Conseil Municipal, les élus ont voté à l'unanimité le principe suivant, inscrit dans le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal : un élu isolé (en effet, un élu qui, du fait des règles de représentation proportionnelle, ne peut accéder à aucune commission de travail préparatoire au Conseil Municipal) peut tout de même siéger dans la commission de son choix. Cette règle s'applique donc à Stéphane Tauthui, représentant de la liste Le Malakoff citoyen.

Aménagement urbain et concertation

Lors du Conseil municipal du 21 mai dernier, les élus ont eu à se prononcer sur la délégation du droit de préemption urbain à l'EPF 92 (Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine) dans certains secteurs stratégiques de la ville. Fabien Chébaut, élu Malakoff Plurielle est intervenu pour rappeler l'importance de mener dans ce domaine une politique transparente vis-à-vis des habitants.

Il relève dans un premier temps que dans la délibération présentée au vote ne figure pas l'engagement de l'EPF 92 à informer le Conseil Municipal des cessions effectuées dans son périmètre de compétence et demande que cela soit porté à la convention.

Puis, tout en reconnaissant que la veille foncière est nécessaire dans des secteurs sensibles ou stratégiques qui nécessitent que la collectivité encadre les mutations urbaines, voire les organise, il faut malgré tout que la convention signée avec l'EPF 92 mentionne bien les objectifs d'aménagement de chacun des périmètres de préemption.

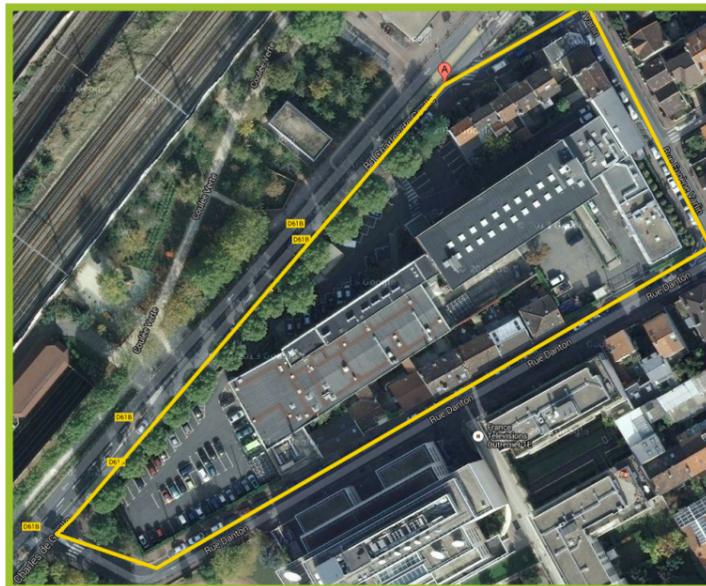
Fabien Chébaut souligne également que tous ces périmètres de préemption confiés à l'EPF 92 interrogent et inquiètent les riverains, notamment ceux du quartier Danton Charles de Gaulle, regroupés au sein de l'association « À la porte de Malakoff ».

Les réactions régulières des riverains laissent penser que la Ville ne leur apporte pas les

réponses à leurs questions, et cela malgré les différents engagements du Maire et les démarches de concertation en cours dans le cadre du PLU.

Ces projets semblent opaques. La convention signée entre la Ville de Malakoff et l'EPF 92 est d'une durée de 5 ans. Mais qu'advient-il au terme de ces 5 ans, en particulier si ces périmètres ne sont que partiellement acquis ? Qui assurera l'aménagement de ces périmètres ?

Y aura-t-il une procédure d'utilité publique, conduisant à des procédures d'expropriation, pour maîtriser la totalité du foncier de ces périmètres, conditions nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'aménagement mentionné dans la convention ? Cette procédure d'expropriation est, de toute façon, citée dans la convention comme procédure ultime pour acquérir la totalité de la ZAC Brossolette Dolet et le périmètre Danton Charles de Gaulle.



Les riverains ont donc toutes les raisons d'être inquiets, en particulier ceux qui résident dans les secteurs opérationnels pour lesquels il faudra bien dire, à un moment ou à un autre, que l'ensemble de leurs biens devra être acquis par l'EPF 92. Or, notre élu rappelle à la majorité municipale que selon les termes mêmes de son programme électoral, Malakoff est « une ville irriguée par une démocratie citoyenne active, où les habitants sont considérés comme des partenaires privilégiés et où les citoyens sont acteurs de leur ville ». Il est temps d'appliquer cette promesse.

Considérant que la transparence et l'urbanisme participatif n'ont pas été suffisamment portés par

la Ville dans les projets d'aménagement concernés par la convention foncière avec l'EPF 92, les élus de Malakoff Plurielle se sont abstenus de voter cette délibération de délégation du droit de préemption.

Nouveaux rythmes scolaires : une mise en place chaotique

Ne s'estimant pas prête à appliquer dans de bonnes conditions la réforme portant sur les nouveaux rythmes scolaires, la Municipalité demande son report pour les maternelles à 2015.

Depuis le décret du 24 janvier 2013, comme toutes les communes, la Ville de Malakoff connaît les nouvelles obligations qui pèsent sur elle en matière d'organisation d'un temps périscolaire. La Ville a déjà reporté son application d'une année.

Emmanuelle Jannès rappelle aux élus que nous ne sommes pas dans une situation d'urgence et que l'on peut s'interroger sur ce qui sera fait de plus avec une année supplémentaire et qui n'a pu être fait en 18 mois. Si le personnel compétent n'a pu être trouvé, il manquerait à ce jour une quarantaine d'animateurs, qu'en sera-t-il demain ? Une des raisons évoquée par la Ville à cette difficulté de recrutement est la courte durée des temps de travail, soit 45 minutes. L'élue de Malakoff Plurielle relève que c'est la Municipalité qui a pris la décision finale de ces plages horaires de 45 minutes.

Il existait d'autres solutions et aujourd'hui, d'ailleurs, le Ministre de l'Éducation Nationale propose des possibilités d'assouplissements. Pourquoi ne pas avoir étudié ces assouplissements plutôt que demander un report non prévu par les textes et qui a toutes les chances d'être refusé ?

Sur les difficultés de recrutement, Emmanuelle Jannès interpelle la Municipalité sur le travail qui a été fait jusque là envers l'ensemble du milieu associatif. Nous regrettons que très peu d'associations soient à ce jour partenaires de la mise en place des activités périscolaires. Les associations ont-elles été invitées à participer aux réunions de travail et leurs propositions ont-elles pu être entendues ? L'intervention de bénévoles liés à des associations, à des parents d'élèves a-t-elle été envisagée ?

Nous regrettons également que les parents d'élèves n'aient pas été consultés sur cette demande de report, notamment ceux qui ont travaillé à la mise en place de la réforme pendant un an au sein d'un comité de pilotage et ceux qui se sont réunis en avril dernier lors du Conseil Éducatif Local. Une simple information a été faite aux représentants des parents d'élèves lors d'une rencontre avec la maire adjointe chargée de l'éducation et ce, après la proposition de délibération en Conseil Municipal du report.

Compte tenu de ces éléments, les élus Malakoff Plurielle se sont abstenus de voter cette délibération.



Qu'en pensez-vous ?

Malakoff Plurielle porte des projets établis avec les habitants et les acteurs locaux. Pour cela, régulièrement, vous serez amenés à nous donner votre avis.

Notre premier questionnaire s'adresse aux responsables associatifs. Pour leur donner une meilleure visibilité et les moyens de mener à bien leurs actions nous voulons connaître leurs besoins.

Si vous êtes concernés, remplissez ce questionnaire que vous trouverez sur notre site internet www.malakoff-plurielle.fr.